

/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 91-001 bis du 16 Août 1991

autorisant la ratification des Accords de Prêts N° F/BEN/TEL/90/22 signés à ABIDJAN le 30 Novembre 1990 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement en vue du Financement du projet de Développement de l'Enseignement Technique et Professionnel et du projet de Développement des Télécommunications.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté

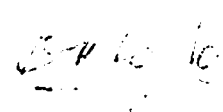
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, des Accords de Prêts N° F/BEN/TEL/90/22 signés à ABIDJAN le 30 Novembre 1990 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement en vue du financement du projet de Développement de l'Enseignement Technique et Professionnel et du projet de Développement des Télécommunications.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Août 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

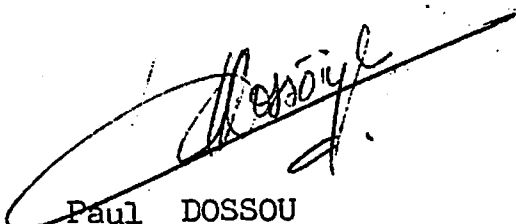

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA

.../...

Le Ministre des Finances,



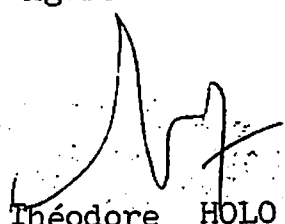
Paul DOSSOU

Le Ministre de la Culture
et des Communications,



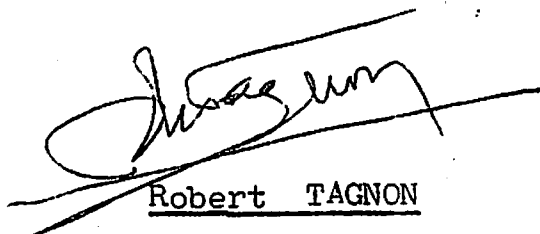
Paulin HOUNTONDJI

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,



Théodore HOLO

Le Ministre du Plan et de
la Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MCC-MPRE-MAEC 6 AUTRES
MINISTERES 14 SGG 4 DB-DCOF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE-BCP 4
UNB-FASJEP-ENA 4 DCCT-GCONB-CSM 4 BN-DAN 2 CAA 1 JO 1.-